

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

**Ajournement de la séance ordinaire du 6 décembre 2010
tenu le 15 décembre 2010**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 15 décembre 2010 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
(*)	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

M.B. 2010-12-15-303

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de rouvrir la séance ordinaire du 6 décembre 2010 afin de traiter les sujets non traités lors de cette séance, soit les sujets suivants :

- 3B- Adoption du procès verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2010
- 5D- Rapport sur la situation financière
- 14- Assurances générales de la municipalité
- 22 Varia B- Régime de retraite des employés municipaux (RREMQ)

3B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2010

M.B. 2010-12-15-304

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 novembre 2010, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

5D- Rapport sur la situation financière

M.B. 2010-12-15-305

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'accepter le dépôt du rapport sur la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2010 et ce, tel que préparé et déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

14. Assurances générales de la municipalité

M.B. 2010-12-15-306

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée par la directrice générale à notre assureur et à un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Considérant que le prix fourni par notre courtier actuel représente la prime la plus basse ;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de procéder au renouvellement des assurances générales de la municipalité auprès de « Promutuel La Vallée », société mutuelle d'assurances générales représentée par Monsieur Henri Joanis et ce, au montant de 9474\$ plus taxe pour la portion biens et responsabilité et au montant de 1577\$ plus taxe pour la portion couvrant le matériel roulant. Cette dépense sera imputée aux postes concernés pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

(*) Le conseiller au siège numéro 3, Monsieur Yvon Pelletier, se joint aux autres membres du conseil à 19h25.

22. Varia

B- Régime de retraite des employés municipaux (RREMQ)

Note au procès-verbal

Les membres du conseil discutent entre eux du choix de régime de retraite pour les employés réguliers et temporaires, régime à cotisations déterminées ou régime à prestations déterminées. Un tour de table est fait pour décider du choix du régime.

M.B. 2010-12-15-307

Considérant que la municipalité de Bouchette a adhéré au RREMQ au 1^{er} janvier 2008;

Considérant que la municipalité de Bouchette a pris acte du communiqué du 26 novembre 2010 qui lui confirme le droit à la municipalité de Bouchette de modifier ses choix au régime;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu :

- 1° Que la municipalité de Bouchette modifie ses choix au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
- 2° Que cette modification soit effective au 1^{er} janvier 2011;

- 3° Qu'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestations déterminées;
- 4° De fixer la cotisation salariale à 5.5% du salaire admissible;
- 5° Que la directrice générale, Claudia Lacroix soit autorisé à attester pour et au nom de la municipalité de Bouchette du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime.

Adoptée à la majorité

2. Levée de l'ajournement de la séance du 6 décembre 2010

M.B. 2010-12-15-308

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 19h55.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière